



Pôle culture jeunesse

SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE

Ville de Mandeuve

2021 /2022

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIES
POUR LE SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE

Nous soussignés.....et.....

Demeurant : N°..... Rue

CP..... Ville.....

Autorisons, de par notre autorité parentale, LES ANIMATEURS DU PÔLE CULTURE
JEUNESSE à photographier, pour la période du 01 septembre 2021 au 31 juillet 2022,
lors des activités au sein des accueils de loisirs, notre enfant mineur dont le nom
est :.....

Et demeurant à.....

Et à utiliser son image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au
nom, en application notamment de la loi informatique et libertés et des règles de protection des
mineurs, nous autorisons les services de la Ville de MANDEURE pour sa communication à fixer,
reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente

Je garantis en mon nom et celui de mon enfant que les photographies pourront être exploitées et
utilisées à titre gracieux et à l'exclusion de toute utilisation à des fins commerciales, sous toute forme et
tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée,
intégralement ou par extraits et notamment :

- Mand'Info et Mandu 'lien, ainsi que les différents supports d'information de la Ville de Mandeuve
- Blog et site internet de la ville de Mandeuve
- Presse locale (Est Républicain, ...)
- Bulletins régionaux (Puissance 29, vue du Doubs, ...)
- Ecran TV (mairie et médiathèque : montage vidéo)
- Plaquettes informatives ou expositions communales

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des
photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les
photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste,
xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des
photographies, disponible sur simple demande.

Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrions
prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon
nom et/ou celle de mon enfant mineur.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de
juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à Mandeuve, pour l'année scolaire 2021-2022 en un seul exemplaire et de bonne foi.

Signatures précédées des noms et prénoms des représentants légaux de l'enfant (ou REFUS)
Mention manuscrite « lu et approuvé » et « bon pour accord » ou « REFUS »